

## Séance du 17 juillet 2007

Le dix sept juillet deux mille sept à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sartilly, dûment convoqués par le Président se sont réunis en Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge ROBIDAT, Président.

**Etaient présents** MM ROSTAING Gilles, M.FEREY Gilbert, BONHOURS Roland, FOURRE Claude, DEBON Jean-Pierre, Vice-présidents,

Mrs les délégués représentant les communes de :

- ANGEY : M. LEMONNIER Alain
- BACILLY :
- CAROLLES : Mme RAULT Maryvonne
- CHAMPEAUX :
- CHAMPCEY : Mme GASTEBOIS Maryvonne
- DRAGEY-RONTHON : M. FOLLAIN Hubert
- GENETS : M. HEC Jacques, M. DUTEIL René, M.PAILLEY Christophe
- LOLIF :
- MONTVIRON :
- ST JEAN LE THOMAS : M. FRONTEAU Alexis
- ST PIERRE LANGERS : Mme VIROLLE Mireille, M. LEGRAND Bernard, Mme LEFEVRE Nadine
- SARTILLY : M. MALPLANCHE Jacques, M. DEGIVE Jean-Pierre

**Etaient Absents Représentés** :

- Mme LORE Monique remplacée par Mme CRESPIEN Magali
- M. LOIRET Stanislas remplacé par M. BELTOISE Pierre

**Excusés** : M. QUINTON Eric, Mme GIARD Claudine, M. CHAPDELAINE Jean, M.MILLET Jean-Marc, M. SEGUIN Antoine,

M. BACHELIER Alain, M. RAULT Denis

**Absents** : M. JOUSSEAU Pascal, M. PRUDOR Jacquy, M. HEON Philippe, M. DATIN Marcel, Mme MARTIN Véronique, Mme LESEIGNEUR Monique, M. LERIVRAY Marc,

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. DEBON Jean-Pierre

Date de convocation : 11 juillet 2007

Nbre de conseillers en exercice : 35 / Nbre de conseillers présents : 21

Affiché le : 17 juillet 2007

Signature du procès-verbal de la séance précédente dont chacun a reçu compte-rendu intégral.

### **COMPLEXE EQUIN**

Le Président donne les dernières informations relatives au projet de complexe équin :

Il donne lecture de la lettre qu'il adresse à M. Nourrigat en réponse à son courrier de juin. Il y explique notamment les phasages du projet, l'urgence de la réalisation du centre d'entraînement constituant la tranche ferme sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes. Il fait part de l'importante réunion qui a réuni le 11 juillet dernier, en communauté de communes, les instances décisionnelles au niveau de l'Etat, de la Région, du Département, du Conseil Supérieur des Chevaux, du Pays. Il se réjouit que les représentants, au plus haut niveau, de ces partenaires se soient déplacés, ce qui prouve l'excellent accueil qui est fait à ce projet jugé structurant pour le territoire.

Il informe enfin de la composition du groupe de suivi : MM Robidat, Rostaing, Fourré, Thouvenot, Chapdelaine, Datin, Mme Ravalet, qui continuera de travailler, en particulier sur l'élaboration du plan de financement, avec les représentants de ces partenaires,

### **TRANSPORTS SCOLAIRES**

A la suite de la modification de la politique du Département en matière de transports scolaires aboutissant à la reprise de la compétence par ce dernier à compter de la rentrée 2007/2008, suivant l'avis du Bureau, il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'une convention avec le Département.

Le Conseil Communautaire, après délibéré,

Souhaite marquer sa désapprobation et son regret :

-1°) devant le manque de concertation qui a précédé cette décision ;

-2°) devant les mesures prises qui accroissent la charge des familles et des collectivités ;  
Néanmoins dans le souci de maintenir une organisation correcte du service de transport scolaire pour la rentrée prochaine, vote par 11 voix pour ; 9 voix contre, 1 abstention la délibération suivante proposée par le Bureau :

### **Convention avec le Département ( autorisation de signature)**

Le conseil autorise le Président à signer une convention avec le Conseil Général de la Manche pour fixer le rôle de chacun des partenaires : Département de la Manche et Communauté de Communes, organisateur secondaire, sous réserve que le paragraphe de l'article 3 mentionnant : « *la mise en place de mesures de sécurité, en ce qui concerne notamment les points d'arrêt et les cheminements piétons d'accès à des points d'arrêt* » soit replacé à l'article 4 : rôle du Département. Cette convention prendra effet à la date de signature et sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année scolaire 2007-2008.

### **TRANSPORTS SCOLAIRES**

A la suite de la modification de la politique du Département en matière de transports scolaires aboutissant à la reprise de la compétence par ce dernier à compter de la rentrée 2007/2008, suivant l'avis du Bureau, il est proposé au Conseil d'autoriser la signature d'un avenant au marché de transport.

### **Avenant au marché de transports scolaires**

Le Département de la Manche, compétent en matière de transports routiers de voyageurs de par la loi ( LOTI 1982) a souhaité reprendre les marchés passés par les autorités organisatrices de second rang à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007 ;

Notre Collectivité, ayant ce type de contrat avec la SARL ROLLO 50530 Sartilly, il est nécessaire d'établir un avenant au marché afin que nos obligations en tant que gestionnaire du marché soient transférées au Département.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant à passer à cet effet et d'autoriser le président à signer le dit avenant au marché, avec le Département représenté par son Président et avec la Société ROLLO représenté par M. ROLLO Eric Gérant.

Adopté par 20 voix pour - 1 abstention

### **CONTRAT TERRITOIRE**

Le président fait part de l'avancement des opérations de préparation du Contrat de Territoire à passer avec le Département. L'analyse territoriale synthétique menée par le cabinet Acter, choisi par le Conseil Général a été rendue le 21 juin au cours d'une réunion des maires et vice-présidents.

Au vu de cette analyse, au terme de la réflexion qu'elle a amenée et en accord avec les orientations qui avaient été précédemment choisies pour ce contrat de territoire, le Conseil Communautaire, suivant l'avis du bureau, définit comme suit les objectifs à poursuivre à travers cette contractualisation :

-1°) Aménagement de l'espace à l'échelle du territoire communautaire :

Nécessité de définir un schéma pour l'évolution du territoire en déterminant un cadre de référence en matière d'urbanisme ; d'habitat ; de maîtrise foncière ; de développement des réseaux : (assainissement, routes, numérique, électrification..) ; de développement économique (offre foncière, immobilière et commerciale, appui au développement des entreprises...) ; d'environnement : ( protection du littoral et gestion des risques d'inondation et d'érosion hydrique sur les bassins versants du Terre et du Rû du Moulin) ; de développement durable.

-2°) L'offre éducative et culturelle :

Définir une stratégie à l'échelle du territoire dans le domaine scolaire, périscolaire et de la petite enfance de manière à proposer une offre la mieux adaptée possible aux besoins des jeunes.

-3°) Les services aux personnes âgées :

Améliorer les réponses actuelles et anticiper les besoins futurs en matière de prise en charge des personnes âgées.

Voté à l'unanimité

## **CONTRAT de TERRITOIRE / MAITRISE ŒUVRE POUR SALLE NEUVE**

Le Président rappelle les délibérations des 19 octobre et 21 décembre 2006 traitant du Contrat de Territoire à passer avec le Département de la Manche.

Aujourd'hui la procédure de contractualisation est engagée. La phase diagnostique menée par le cabinet ACTER (cabinet nommé par le Conseil Général) s'achève. Les objectifs à poursuivre sont définis ce jour par le Conseil Communautaire. Les travaux d'élaboration de ce contrat sont suivis par un groupe composé des maires des 12 communes, des vice-présidents Rostaing, Fourré, Ferey, Bonhoure, de Mme Ravalet Secrétaire Générale.

Il rappelle que le thème majeur retenu pour ce contrat est l'accueil et les services aux familles ; Que, parmi les projets communautaires à inscrire au titre de ce contrat figure la construction d'une nouvelle salle de sport cantonale.

Il souhaite pouvoir, dès maintenant, commencer à avancer dans ce projet et disposer des documents utiles (estimatif ; esquisse) pour les financeurs potentiels et notamment le contrat de territoire.

Le Conseil, suivant l'avis du bureau, l'autorise à engager la consultation nécessaire à la future maîtrise d'œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité

## **AUTORISATION SUBVENTION ANCIENNE SALLE SPORTS**

Conformément à la décision prise lors du vote du budget primitif, les travaux de réhabilitation de l'ancienne salle de sports route de Genêts à Sartilly, vont faire l'objet d'une prochaine consultation.

L'ensemble des travaux comprenant en priorité la réfection de toiture et du sol, en option la peinture et les extérieurs, est estimé à 200 000 € TTC y compris les missions et honoraires.

Suivant l'avis du bureau, le Président est autorisé à solliciter une subvention, la plus élevée possible auprès du Département de la Manche.

Adopté à l'unanimité

## **Inscription budgétaire correspondante**

-Opération salle de sport n° 36

Cte 2313/36 dépenses + 30 000

Cte 1323/36 recette subv Département de la Manche +30 000

Adopté à l'unanimité

## **REMISE DES BIENS de la ZONE d'ACTIVITE**

le Conseil Communautaire,

Suivant l'avis du Bureau,

Suivant sa délibération du 1<sup>er</sup> mars 2007 proposant la modification de la compétence

« Etude, création et aménagement de zones industrielles, artisanales, commerciales et de loisirs »

suivant l'arrêté préfectoral en date du 7 juin 2007 autorisant cette modification de compétences ;

Entérine sa délibération du 21 décembre 2006 décidant la remise au profit de la Commune de Sartilly, des biens suivants :

Situation des biens : Zone d'Activité route de Carolles

Nature des biens : Voirie et dépendances ; réseaux ; tels que définis sur les plans dressés par un géomètre qui seront annexés à la présente.

Cette remise de biens sera effective à la date de vente de la dernière parcelle. Cette date sera ratifiée par délibération concordante de la Commune de Sartilly.

Adopté à l'unanimité

## **NOM de la ZONE d' ACTIVITE**

En vue de la réalisation d'une micro signalisation, le Bureau propose au Conseil de nommer la zone d'activité:  
«porte de la baie »  
Adopté à l'unanimité

## **BUDGET 2007/AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDITS**

Le Conseil communautaire, suivant l'avis du Bureau, autorise les virements de crédits suivants :

2111( op 34)	.....	+ 40 000€
2111(op 36)	.....	- 40 000€

Adopté à l'unanimité

## **CLIC - PRISE DE COMPETENCE**

Après que M. Rostaing ait rappelé le rôle et les objectifs des CLICS sur le Département :

**Le CLIC : Centre d'Information et de Coordination,**

**Son rôle :**

- Une meilleure information aux personnes âgées, à leurs familles et aux professionnels intervenant auprès d'elles.
- Une meilleure coordination des acteurs, dans un domaine défini, entre professionnels et bénévoles

**3 axes : L'information ; L'orientation ; La coordination ;**

*L'objectif du département est à terme de mailler tout le territoire, 9 CLIC pourraient émerger  
Sur notre territoire 5 cantons : Granville, Bréhal, Villedieu, La Haye Pesnel, Sartilly  
Conseil d'administration : Conseillers généraux, élus Communauté de Communes, Membres structure  
professionnelles (hôpitaux, maisons retraites, médecins, infirmiers...)  
Bureau 5 membres 1 par canton  
Coût de participation env. 1000€/an*

Suivant l'avis du Bureau, il est proposé la prise de compétence suivante :

Au chapitre : compétences facultatives ; sous chapitre : partenariat est ajouté :

***Participation au dispositif CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)***

Adopté à l'unanimité

## **MISE A DISPOSITION LOCAL POUR ECOLE DE MUSIQUE**

Le Président est autorisé à signer à avenant à la convention du 1<sup>er</sup> septembre 2006 passé avec l'association Société d'Animation Musicale et Culturelle 50530 Lolif.

Pour y apporter les modifications suivantes :

- le local mis à disposition à compter du 2 septembre 2007 sera le local situé au rez de chaussée de l'immeuble communautaire.
- La mise à disposition sera interrompue chaque année en juillet et août, pendant l'arrêt des cours de l'école de musique, et pour permettre l'utilisation de ce local pour le « point I » estival.
- Les autres conditions sont inchangées.

Adopté à l'unanimité

## **Lieu de la prochaine réunion**

Il est décidé que la prochaine réunion du Conseil Communautaire aura lieu à Sartilly, salle des violettes.

Adopté à l'unanimité

Séance levée à 22 h 30

